



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M AUBERT PATRICK
440 RUE DE CALIDON
01440 VIRIAT
FRANCE

N° d'adhérent : 20113540258383

Pour le compte de :
SARL AUTOPASSION
440 RUE DU CALIDON
01440 VIRIAT

N° SIREN : 535 187 363
Régime d'imposition : Réel normal
Période déclarée : Mars 2025
Date limite de dépôt : 24/04/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2025)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

TVA sur les importations ☒

TVA sur les produits pétroliers ☐

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)

A1	Ventes, prestations de services	64 282
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	14 324
B2	Acquisitions intracommunautaires	4 670

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

	Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France Métropolitaine		
08	Taux normal 20 %	68 952
Importations		
I1	Taux normal 20 %	14 324
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)	16 655
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	934

TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	1 009
20	Autres biens et services	9 218
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	10 227
24	Dont TVA déductible sur importations hors produits pétroliers	2 865

TAXE DUE

TD	TVA due (ligne 16 - ligne 23)	6 428
----	-------------------------------	-------

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU DES CRÉDITS D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES

28	TVA nette due (ligne TD - ligne X5)	6 428
32	Total à payer (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	6 428

POUR INFORMATION, MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFiP

TVA À L'IMPORTATION

Base imposable

Opérations taxées	Importations (<i>autres que les produits pétroliers</i>)	Ligne A4 :	17 325
Taux normal 20 %		Ligne I1 :	17 325